



**DEMANDE DE DÉROGATION A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL "BRUITS DE VOISINAGE"
MANIFESTATIONS SUR LES LIEUX PUBLICS ET ACCESSIBLES AU PUBLIC – ARTICLE 4**

*Adresser la demande en mairie au moins 30 jours (mairie@ville-tournon.com)
avant le début de l'évènement.*

Demandeur :

Nom :

Prénom :

Agissant au nom de l'enseigne commerciale :

Adresse :

Tél. :

Fax :

Courriel :

Évènement :

Nature de l'évènement :

Lieu de l'évènement :

Horaires et dates de l'évènement : Début :

Fin :

Minuit

Nuisances sonores :

Sources potentielles de nuisances sonores :

Descriptif des dispositifs de sonorisation prévus :

- Puissance totale de la sonorisation (en décibels) :

(Maximum 103db)

- Implantation :

Motifs justifiant la demande de dérogation :

Descriptif des dispositions prises pour préserver l'audition des personnes participant à l'évènement et limiter les nuisances sonores pour le voisinage :

Information préalable des riverains et moyens employés :

Pièces à joindre :

- Plans de situation et cadastral du lieu de l'évènement, avec localisation du projet, des sources de bruit et des habitations les plus proches, et le cas échéant, avec l'indication des zones particulièrement sensibles (hôpitaux, maternités, maisons de convalescence, de retraite ou autre établissement similaire),

- Croquis pour situer le lieu des haut-parleurs et/ou enceintes, ou pour une manifestation itinérante : joindre un plan de l'itinéraire.

Fait à :

Le

Signature